

DÉCLARATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION AQUITAINE

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CALR,

La CGT Éduc'action Aquitaine défend le droit des élèves et des enseignant.e.s à un accès sans entrave à l'enseignement des langues régionales mais aussi à un enseignement en langues régionales.

L'enseignement en langue et des langues régionales pâtit du sous investissement chronique du ministère de l'éducation nationale.

La CGT Éduc'action Aquitaine revendique l'extension du nombre de postes d'enseignant.e.s pour l'ensemble des disciplines et notamment en langues régionales.

Dans le 1^{er} degré, des postes d'enseignant.e.s bilingues doivent être créés à hauteur des besoins (pour des classes à 20 élèves maximum en cycles 1 et 2, et 24 au cycle 3), sans préjudice de moyens pour les écoles non bilingues qui devront bénéficier d'ouvertures de classes selon les mêmes modalités.

Les parités horaires doivent être respectées dans l'enseignement bilingue.

Il n'est plus à prouver les bénéfices du bilinguisme, tant pour l'apprentissage que pour le développement de l'élève. L'enseignement immersif est le moyen le plus efficace d'accéder au bilinguisme.

Il est pratiqué dans notre région depuis des dizaines d'années dans les écoles associatives.

La CGT Éduc'action Aquitaine prend acte de la circulaire du 14 décembre 2021 qui permet l'enseignement immersif, après sa remise en cause par le Conseil Constitutionnel en mai 2021.

Elle est consciente qu'une remise en cause de cet enseignement est toujours possible tant que l'article 2 de la Constitution pourra être utilisé par tout ministre autoritaire.

Il est indispensable que l'accès à un enseignement immersif gratuit soit proposé dans le service public d'éducation. Il existe des expérimentations dans des écoles publiques. Elles doivent pouvoir se poursuivre et s'étendre pour un accès à tous les élèves et à toutes les familles qui le souhaitent.

La CGT Éduc'action Aquitaine revendique l'intégration au service public et la titularisation des personnels du privé associatif immersif sous contrat, sans remise en cause du projet pédagogique de la structure.

Un enseignement public bilingue et immersif dans toutes les communes ou RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux) dispenserait les communes de payer un forfait scolaire aux écoles privées bilingues sous contrat, dans le cas où elles ne disposent pas elles-mêmes d'écoles bilingues

Concernant les épreuves d'examen en langues régionales, le rectorat oblige dorénavant les élèves ayant suivi les enseignements en langue basque à passer leurs épreuves finales du baccalauréat en langue française ainsi que les élèves passant l'épreuve de sciences du DNB. La CGT Éduc'action Aquitaine dénonce ces reculs concernant les modalités de passage des examens.

Si l'on veut éviter la disparition des langues et cultures régionales de notre pays, il est indispensable de se donner les moyens de leur enseignement.

Merci pour votre écoute.

Pour la CGT Éduc'action Aquitaine
Sindy Dupret